

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 28 (1966)  
**Heft:** 15

**Rubrik:** Communications de l'Association suisse

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Communications de l'Association suisse

## Envoi du périodique

Les adresses des destinataires que portent les numéros du périodique sont érites mécaniquement. Etant donné que non seulement les hommes, mais aussi les machines, peuvent avoir des défaillances, il arrive parfois qu'une des plaques porte-adresse n'imprime rien sur un exemplaire du périodique et qu'ainsi l'envoi de ce dernier à l'adresse indiquée sur la plaque ne soit pas effectué. Nous demandons à nos sociétaires de nous aviser directement (une carte postale suffit) lorsqu'ils n'ont pas encore reçu le périodique après 4 à 5 semaines. Qu'on veuille bien nous indiquer aussi le dernier numéro qui est parvenu, afin qu'il soit possible non seulement de remédier à la défaillance de la machine à adresser, mais aussi d'expédier tous les numéros manquants.

## Recrutement de membres

Parfois on entend dire: «Si j'avais su qu'il existait une association des propriétaires de tracteurs agricoles, il y a longtemps que j'en serais devenu membre!» D'autres expriment des regrets: «Dommage que je n'aie pas connu plus tôt cette intéressante revue technique!» C'est pourquoi nous prions à nouveau tous les lecteurs de nous indiquer l'adresse de propriétaires de tracteurs qui ne font pas encore partie de notre organisation. Ils rendront ainsi service aussi bien à ces agri-

culteurs qu'à l'association elle-même. Un grand merci d'avance!

## Versements au compte postal

Certains versements sont encore régulièrement effectués au moyen du formulaire blanc (mandat de poste interne). Dans ces cas-là, l'expéditeur doit également payer le port. Les paiements qui nous sont destinés peuvent cependant être effectués sans frais si l'on se sert du formulaire vert (bulletin de versement). La somme en question sera versée au Compte de chèques postaux 80 - 32608 (Zurich).

## Cotisation annuelle

On sait que dans cette somme est également inclus le prix d'abonnement annuel, fortement réduit, à notre périodique «LE TRACTEUR et la machine agricole». Le montant de la cotisation annuelle doit toujours être versé à la section en cause, et pas à nous. Le secrétariat central encaisse uniquement les cotisations de la section des Grisons, des membres directs et des abonnés.

Au cours des 3 prochains mois, le montant de la cotisation pour 1967 sera perçu par remboursement dans la majorité des sections. Nous prions nos sociétaires de bien vouloir en aviser leur épouse, afin que ce remboursement soit payé. On épargnera ainsi bien des écritures inutiles au gérant de la section. Merci d'avance!

Le Secrétariat central



## Deux assurances de bonne compagnie

La Mutuelle Vaudoise Accidents est l'assureur de confiance de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs

Agences dans toute la Suisse